



PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MEUSE RELANCE – LA LETTRE N°8



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Édito



Pascale TRIMBACH
Préfet de la Meuse

Annoncé par le Président de la République le 12 octobre dernier, France 2030 est la réponse aux grands défis de notre temps qu'ils soient écologiques, démographiques, économiques, technologiques, industriels ou sociaux. Au cœur de cet ambitieux plan d'investissement de 54 milliards d'euros, se trouve l'innovation.

Dans la continuité du plan France Relance qui a profité aux collectivités, entreprises, associations et aux Meusiens à hauteur de 144 millions d'euros, France 2030 traduit une double ambition : transformer durablement les secteurs clés de notre économie et positionner la France autour de trois enjeux majeurs : mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde.

Ces objectifs portent tant sur la décarbonation des modes de production (énergie, industries, transports), que sur l'amélioration de la qualité de vie (alimentation, santé, culture) ou sur l'approfondissement des connaissances (espace, grands fonds marins).

France 2030 est une réelle opportunité de développement pour le territoire meusien. Les porteurs de projets doivent se faire connaître et seront accompagnés par les services de l'État et ses partenaires comme la Région Grand Est, le Département, les chambres consulaires et l'agence d'attractivité « Meuse attractivité ».

Dans cette lettre, vous trouverez des informations sur différentes mesures mobilisables. Je vous prie de bien vouloir les relayer, afin que chacun puisse s'en saisir, comme pour le plan France Relance dont vous pourrez trouver une présentation de bénéficiaires [en vidéo](#).



AIDES-TERRITOIRES

Grâce à Aides-territoires, les collectivités peuvent trouver des aides pour financer et accompagner leurs projets sur de nombreuses thématiques.

Les collectivités territoriales peuvent rechercher les aides disponibles et paramétrer des alertes pour donner vie aux ambitions de leur territoire.

Bénéficiaires : collectivités territoriales et leurs groupements

Démarches : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

FRANCE RELANCE



Prolongation du plan de soutien des cantines scolaires

Nombreuses sont les cantines qui souhaitent s'approvisionner en produits frais, réduire le gaspillage ou encore supprimer les contenants en plastique. S'engager dans cette transition demande un investissement initial important, particulièrement pour les petites communes.

En Meuse, 4 collectivités ont pour l'instant bénéficié du plan de soutien des cantines scolaires, pour un total de subventions de 134 133 €. Afin de prolonger cette dynamique, le dispositif **est prolongé jusqu'au 31 octobre 2022.**

Pour rappel, le dispositif permet de financer :

- l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine, la transformation de produits frais (éplucheuse, essoreuse, robot coupe-légumes, robot de préparation...), ou à la conservation (armoire frigorifique, table de tri, salade bar, bar à crudités et à salade de fruits...);
- des investissements immatériels (logiciels, supports de communication électronique...);
- des prestations intellectuelles (audits, études, formations du personnel de cuisine...)

Bénéficiaires : communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) et leurs EPCI

Démarches : détails et dossier de demande à retrouver [ici](#)

Exemple de projet lauréat – la communauté de communes de Fresnes-en-Woëvre :

La cuisine de la communauté de communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre est engagée, depuis sa création en 2008, dans une démarche d'alimentation plus saine et durable :

- elle travaille principalement des produits bruts et sert en majorité des produits faits maison,



- en 2018, elle a mené un diagnostic concernant le gaspillage alimentaire et réalise des actions en vue de sa diminution,

- en 2021, 30 % de ses approvisionnements répondent aux objectifs de la loi EGALIM (produits locaux, sous signe de qualité ou BIO).

Dans l'objectif de poursuivre sa politique alimentaire locale, la communauté de communes s'est vue attribuer une aide de 54 092 € pour investir dans :

- les équipements pour la conservation des repas froids,
- le matériel de cuisine : sauteuse, chariots, bacs gastros, meuble de pré-tri, etc.
- la vaisselle non jetable : assiettes de taille réduite pour limiter les pertes, contenants transparents pour mettre en valeur les produits, etc.
- la formation de tout le personnel aux enjeux et objectifs de la loi EGALIM.



Buffet campagnard charcuterie locale

ÉCOLOGIE

Bonus écologique

En raison des difficultés d'approvisionnement actuelles de la filière automobile, la période d'application du bonus écologique est allongée et concerne désormais les véhicules commandés avant le 31 décembre 2022, et facturés jusqu'au 30 juin 2023. Le barème a par ailleurs été légèrement modifié, le prix d'achat plafond d'une voiture électrique pour bénéficier du bonus maximum (6.000€) passant de 45.000€ à 47.000€.

Bénéficiaires : particuliers et entreprises

I Pour plus d'informations : [ici](#)

COMPÉTITIVITÉ

Formation au numérique

Des dizaines de sessions de formation au numérique destinées aux TPE et PME sont financées par FranceNum et sont encore disponibles d'ici la fin de l'année: sécurité numérique, télétravail, e-reputation, etc.

Bénéficiaires : Dirigeants et salariés des TPE et PME

I Pour plus d'informations : [ici](#)

COHÉSION

plan « 1 jeune 1 Solution »

Le plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Avec plus de 22 millions investis en Meuse, il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations.

Pour notre département c'est ainsi plus de 3000 jeunes qui ont pu intégrer des parcours d'insertion et plus de 3000 aides à l'embauche (apprentis ou 1^{ère} embauche) qui ont été versées aux entreprises, soit plus de **6000 jeunes** qui ont trouvé leurs solutions !



Ce plan d'actions toujours en cours, a favorisé la nette amélioration du marché du travail en Meuse notamment pour les jeunes avec une demande d'emploi en baisse de - 15 % sur 1 an et un taux de chômage modéré qui s'établit à 7.2 % au deuxième trimestre 2022, ce qui ne s'est pas vu dans notre département depuis 2008.

Bénéficiaires : un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé jusqu'à 30 ans inclus.

I Pour plus d'informations : [ici](#)

Apprentissage et contrat de professionnalisation

L'aide exceptionnelle aux employeurs qui recrutent en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), jusqu'au niveau Master et pour toutes les entreprises, est prolongée pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2022.

Quel est le montant de l'aide ?

- 5 000 euros maximum pour un apprenti de moins de 18 ans,
- 8 000 euros maximum pour un apprenti majeur.

Bénéficiaires : Employeurs qui recrutent en alternance

I Pour plus d'informations : [ici](#)





FRANCE 2030

Annoncé par le Président de la République, France 2030 mobilise 54 milliards d'euros pour transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (automobile, construction, industrie, agriculture...) par l'innovation et l'industrialisation.

Le plan soutient les acteurs de ces transformations à travers plusieurs appels à projets (AAP / AMI) destinés aux entreprises, centres de recherches, collectivités etc.

Contact : ddetspp-pole3e@meuse.gouv.fr

I Plus d'informations : Fiches actions simplifiées sur les principaux AAP en cours afin d'informer au mieux les entreprises qui pourraient être concernées : [ici](#)

AMI – Compétences et métiers d'avenir

La formation des jeunes et des salariés est une des conditions majeures pour la réussite du plan France 2030 : soutenir l'émergence de talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir. 2,5 milliards d'euros de France 2030 seront mobilisés sur le capital humain pour atteindre cette ambition.

L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » vise ainsi à répondre aux besoins des entreprises en matière de formations et de compétences nouvelles, sur les priorités stratégiques de France 2030 : hydrogène vert et énergies renouvelables, décarbonation de l'industrie, alimentation et agriculture, santé, technologies numériques, spatial ou encore contenus culturels et créatifs.

Deux types de projets sont attendus :

- les diagnostics du besoin en formation sur un ou plusieurs niveaux de formation, sur la France entière ou une région en particulier, sur une ou plusieurs thématiques ;
- les dispositifs de formation, nécessairement portés par des consortia associant des organismes de formation ou d'accompagnement, des employeurs ou leurs représentants (entreprises, fédérations professionnelles...), des donneurs d'ordre publics dans l'achat de formation continue, des recruteurs (conseils régionaux, Pôle emploi...).

L'appel à manifestation d'intérêt est prévu jusqu'en 2025, avec en moyenne trois levées de candidatures par an. La prochaine vague se clôturera le 31 octobre 2022

I Pour plus d'informations : [ici](#)

AMI Intrants Dépendance russe, biélorusse ou ukrainienne

[Un Appel à Manifestation d'Intérêt pour réduire la dépendance aux importations d'alimentations animales, de produits chimiques, des consommables, etc.](#)

Dans le cadre du plan France 2030 et afin de faire face aux conséquences économiques issues du conflit russo-ukrainien, un AMI est proposé pour soutenir les solutions qui permettront de pallier les difficultés d'approvisionnement en intrants des industries et autres secteurs productifs nationaux.

L'AMI vient en complément des AAP « métaux critiques » et « Résilience et Capacités Agroalimentaires » et s'en distingue essentiellement par l'ajout d'une condition de provenance pour les intrants considérés. Une liste large mais non exhaustive de ces derniers est disponible en annexe du cahier des charges.

La cible de réduction visée par les projets doit être au minimum de 5 points de pourcentage. L'AMI accompagnera des projets d'investissements dans de nouvelles unités de production d'intrant ou la modernisation d'unités existantes pour les rendre plus productives mais aussi le développement d'une production industrielle de substitution ou de procédés innovants de réduction de la consommation d'intrants.

L'aide qui prend la forme de subventions et d'avances remboursables pourra atteindre jusqu'à 60% des dépenses éligibles. Le taux d'accompagnement varie selon le régime d'aide appliqué, la taille de l'entreprise ainsi que sa localisation ou non en zone [AFR](#).

Bénéficiaires : Petites, Moyennes et grandes entreprises

Démarches : Les dossiers sont à déposer avant le 30 Janvier 2024 et leur analyse est organisée au fil de l'eau.

Contacts: aap-france2030@bpifrance.fr

I Plus d'informations : [ici](#)

AAP Décarb Flash

Cet appel à projets vise à financer des actions rapides de réduction de la consommation d'énergies fossiles dans des sites industriels de moins de 500 salariés, pour des projets dont le coût se situe entre 100k€ et 3M€. Les investissements doivent être en lien avec des installations déjà existantes : récupération de chaleur fatale, amélioration du rendement énergétique d'appareils, isolation et chauffage, chaleur et froid renouvelables...

Retrouvez le webinaire de présentation: [ici](#)

Bénéficiaires : PME et ETI

Démarches : candidature avant le 3 novembre 2022

Contact : decarb.flash@ademe.fr

I Plus d'informations : [ici](#)